



## **Communiqué**

# **AVANT QU'IL NE SOIT TROP TARD PRÉSERVONS LA DÉMOCRATIE**

Le pouvoir s'appuie sur l'émoi légitime provoqué par les attentats terroristes pour mettre en place un ensemble de dispositions qui constituent des atteintes très graves à l'état de droit.

Depuis 2001, dix lois successives ont été adoptées au nom de la lutte contre le terrorisme. Toutes ont renforcé les sanctions et soustrait l'action administrative, autrement dit policière, au contrôle du pouvoir judiciaire. Elles multiplient le risque de dérives arbitraires. Il est maintenant prévu de prolonger l'état d'urgence sans qu'aient été clairement définis les critères qui permettent de l'instaurer et de le prolonger ou qui imposent d'y mettre fin. Cela crée un risque réel de voir l'état d'urgence devenir l'état de droit commun ce qui, faute de séparation des pouvoirs, ferait passer la France dans la catégorie des États non démocratiques.

C'est l'un des mérites de la Révolution française que d'avoir instauré le principe, inconnu sous l'Ancien régime, de la présomption d'innocence. Or, plusieurs dispositions que l'on nous propose d'introduire dans le Code pénal rendent si floues les conditions autorisant l'administration à procéder à des arrestations, gardes à vue, perquisitions et assignations à résidence, qu'elles se traduiront inévitablement par nombre de mesures dangereuses et injustifiées. À ce jour, la mise en oeuvre de l'état d'urgence a donné lieu à 3 000 perquisitions et n'a finalement abouti qu'à la saisie de quelques dizaines d'armes de guerre et à une seule mise en examen. Ce résultat aurait été tout aussi bien obtenu par l'application des règles de droit commun qui supposent une autorisation judiciaire préalable. Les attentats commis en 2015 démontrent la relative inefficacité d'une politique exclusivement axée sur la défense et la sécurité.

Nous sommes nombreux, en France, à penser que nous lutterions plus efficacement contre le terrorisme si nous nous attachions à en combattre les causes plutôt que les conséquences. Pour cela, il faut en finir avec les politiques qui entretiennent, quand elles ne les créent pas, l'austérité, l'injustice sociale et toutes les formes de discrimination sur lesquelles le fanatisme comme le terrorisme prennent appui. Pour cela, il faut aussi en finir avec les interventions militaires de la communauté internationale, sur lesquelles s'appuient tout autant terrorisme et fanatisme. Faire la guerre n'a jamais rien résolu.

Il revient à l'*Union des Juifs pour la Résistance et l'Entraide* (UJRE\*) de combattre le projet gouvernemental qui vise à déchoir les bi-nationaux de la nationalité française. Emprunté à la droite et à l'extrême droite, dépourvu de toute efficacité préventive, ce projet enfreint le principe de l'égalité de tous devant la loi puisqu'il instaure deux catégories de citoyens parmi ceux qui le sont devenus par la naissance : les citoyens qui ne disposent que de la seule nationalité française et ceux qui peuvent en faire valoir plusieurs, car seuls ces derniers pourront en être déchus. Il nous rappelle douloureusement, comment pourrions-nous l'oublier, que de trop nombreux juifs avaient été dénaturés par Vichy, sort ultérieurement infligé à Kenig (Meilekh Gromb), alors rédacteur en chef de *Naïe Presse*.

Ce projet est totalement inacceptable ! C'est pourquoi nous vous appelons à lui manifester votre opposition résolue. ■ UJRE 28/01/2016.

\* L'UJRE, issue du mouvement de résistance « Solidarité » naît en 1943, dans la clandestinité, dans et par la Résistance à l'occupant nazi **1**